



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

1675^e

SÉANCE: 21 NOVEMBRE 1972

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1675)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question concernant la situation dans les territoires sous administration portugaise :	
Lettre, en date du 7 novembre 1972, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Maurice, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe libyenne, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Zaïre et de la Zambie (S/10828)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUINZIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 21 novembre 1972, à 10 h 30.

Président : Mme Jeanne Martin CISSÉ (Guinée).

Présents : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1675)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question concernant la situation dans les territoires sous administration portugaise :

Lettre, en date du 7 novembre 1972, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Maurice, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe libyenne, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Zaïre et de la Zambie (S/10828).

La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question concernant la situation dans les territoires sous administration portugaise :

Lettre, en date du 7 novembre 1972, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Maurice, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe libyenne, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Zaïre et de la Zambie (S/10828)

1. La PRESIDENTE : Conformément aux décisions prises par le Conseil à ses 1672^{ème}, 1673^{ème} et 1674^{ème} séances, j'invite les représentants du Burundi, de l'Ethiopie, du Libéria, de Madagascar, du Nigéria, de la Sierra Leone, de la République-Unie de Tanzanie, de la Tunisie, de l'Arabie Saoudite, de l'Ouganda, du Maroc et de Cuba à participer, sans droit de vote, à la discussion sur le point de l'ordre du jour.

2. Etant donné le nombre limité de sièges à la table du Conseil, et conformément à l'usage, j'invite les représentants de toutes les délégations mentionnées à occuper les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil à leur tour de parole.

Sur l'invitation de la Présidente, M. N. Terence (Burundi), M. Z. Gabre-Sellassie (Ethiopie), M. R. Weeks (Libéria), M. B. Rabetafika (Madagascar), M. E. Ogbu (Nigéria), M. I. Taylor-Kamara (Sierra Leone), M. S. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. R. Driss (Tunisie), M. J. Baroody (Arabie Saoudite), M. G. Ibingira (Ouganda), M. M. Zentar (Maroc) et M. R. Alarcón (Cuba) occupent les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil.

3. La PRESIDENTE : Le Conseil de sécurité poursuit maintenant l'examen du point à son ordre du jour.

4. Le Conseil avait été saisi d'un projet de résolution [S/10834] présenté par la Guinée, la Somalie et le Soudan. Les auteurs de ce projet de résolution viennent d'introduire deux nouveaux projets de résolution distincts contenus dans les documents S/10838 et S/10839 en remplacement de leur premier projet.

5. Par ailleurs, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/10836 contenant une lettre datée du 15 novembre 1972 et adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil, ainsi que sur le document S/10837 contenant le texte d'une lettre du 20 novembre 1972 adressée par le représentant du Portugal au Président du Conseil.

6. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

7. M. DRISS (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord, madame la Présidente, vous exprimer, ainsi qu'aux membres du Conseil, mes remerciements les plus chaleureux pour m'avoir permis de participer sans droit de vote au débat sur la situation dans les territoires sous domination portugaise.

Vous me permettez ainsi d'accomplir un devoir envers l'Organisation de l'unité africaine qui a chargé la Tunisie, en même temps que le Libéria, la Sierra Leone et Madagascar, de défendre devant le Conseil la cause de ces territoires afin qu'ils puissent, avec votre aide, jouir de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

8. Je tiens aussi à exprimer aux mouvements de libération de ces pays, qui luttent encore pour leur droit sacré, la solidarité agissante de mon pays qui a connu les luttes, les déboires du Conseil de sécurité et a pu aboutir enfin, par la négociation, à réaliser par étapes successives son indépendance et à établir avec la France les liens les plus étroits d'amitié et de coopération qui nous permettent aujourd'hui d'offrir notre expérience à la méditation.

9. Au nom de mon pays, de son président, M. Bourguiba, dont l'un des premiers actes après l'indépendance fut de proclamer les droits de la femme, je voudrais, madame, vous adresser les félicitations les plus fraternelles à l'occasion de votre accession à la présidence de cette haute instance internationale. Il est naturel de ressentir de la fierté en voyant pour la première fois une femme, une digne représentante de notre continent, l'Afrique, assumer la lourde charge de diriger les travaux du Conseil. Votre dévouement, votre sens de la mesure, votre grande expérience — et la valeur n'attend pas le nombre des années — ainsi que votre courage, votre courtoisie et votre sérénité bien connus sont aujourd'hui au service de la plus noble des missions, au service de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire de la paix, du droit des peuples, de la coopération universelle. C'est un hommage mérité que nous rendons à votre personne et un vœu de bonheur et de prospérité que nous formons à l'égard de votre pays, la Guinée. Je ne vous cacherai pas qu'un sentiment d'inquiétude, de frustration, de doute au sujet de la volonté politique de certains membres de ce Conseil nous aurait recommandé de ne pas prendre part à ce débat qui risquait de ressembler à d'autres débats du même genre et d'aboutir à l'impasse des veto et de la confrontation. Puisse votre charme agir sur les cœurs et éclairer le jugement des membres influents de cette instance pour que prévaille la modération des représentants des mouvements de libération, dont l'un des porte-parole les plus illustres, M. dos Santos, vient de nous confirmer sans équivoque, après M. Cabral, leur désir de négociation.

10. Il ne s'agit pas pour nous de jeter de l'huile sur le feu, de provoquer des condamnations, de commettre le sacrilège de fermer la porte au dialogue, mais de chercher, par la discussion, à créer par une volonté commune les conditions de libération des peuples de Guinée (Bissau), du Mozambique, d'Angola et du Cap-Vert, pour que, redevenus libres au sein de l'Organisation de l'unité africaine, ils puissent contribuer à l'essor de l'Afrique, une Afrique amicale envers le Portugal, une fois le contentieux colonial liquidé et l'ère de la coopération inaugurée. Notre but n'est certes pas l'adoption d'une résolution, mais une réconciliation dans l'égalité des droits. En attendant ce jour heureux, la lutte continuera et les efforts sur le plan international se multiplieront dans toutes les instances d'une façon inlassable.

11. Le Portugal devrait méditer sur le vote sur la résolution 2918 (XXVII) adoptée par l'Assemblée générale il y a quelques jours, par 98 voix contre 6 avec 8 abstentions. Les 98 voix positives ne sont pas seulement les voix des pays africains ou de leurs amis traditionnels. De nombreux pays de l'OTAN, par exemple, ont voté pour cette résolution. Un jour viendra où même les pays qui se sont abstenus ou ont voté contre changeront leur vote. Un jour viendra où le Portugal lui-même, quelles que soient les déclarations actuelles de son gouvernement et de ses représentants, appuiera l'entrée du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, et de l'Angola à l'Organisation des Nations Unies. L'avenir ne nous inquiète pas. La longueur du combat, l'importance des souffrances humaines, l'accumulation des haines, la persistance de la violence, tous ces efforts qui se perdent dans la confrontation alors qu'ils devraient se dépenser dans la coopération, voilà notre préoccupation.

12. Il est du devoir de chacun, du devoir des alliés du Portugal, de devenir les amis de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, de l'Angola et du Mozambique, de répondre au sacrilège par la prière, de faire face au désespoir par un sourire au destin. Telle est notre voie, celle qui "n'insulte pas l'avenir", pour rappeler une expression du général de Gaulle. Le représentant du Portugal pourra-t-il se joindre à nous dans cet esprit et non pas ignorer les travaux du Conseil dans un esprit de mépris et de dédain pour les droits, pourtant inaliénables, de nos frères du Mozambique, de Guinée (Bissau) et d'Angola, de la volonté de la communauté universelle clairement exprimée dans la dernière résolution de l'Assemblée générale et appuyée par les démarches amicales et pressantes qui ne cessent d'être effectuées par les alliés du Portugal ?

13. Je voudrais à ce sujet rappeler ici la déclaration faite à la dernière séance par notre ami, le représentant de la Belgique, M. Longerstaey, déclaration qui va dans ce sens et qui est nettement encourageante.

14. Après l'adoption de la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV), l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont proclamé à plusieurs reprises le droit inaliénable des peuples sous domination portugaise à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. Ils ont reconnu la légitimité de la lutte que mènent les mouvements de libération, représentants authentiques des véritables aspirations des peuples de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, et du Mozambique.

15. Plusieurs fois encore, l'Assemblée générale a condamné le refus persistant du Portugal de se conformer aux résolutions pertinentes de notre organisation. Des recommandations précises ont été faites au gouvernement de Lisbonne pour qu'une solution intervienne dans ces territoires, solution qui sera conforme aux résolutions des Nations Unies.

16. En dépit de toutes nos décisions et de nos appels, la situation ne cesse de se détériorer. Le colonialisme portugais s'enfoncé aveuglément dans une politique insensée, génératrice de souffrances et d'effusion de sang. Il refuse de

respecter et d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Il mène aveuglément une guerre absurde et inutile qui déborde sur les territoires des Etats indépendants voisins. Il durcit et intensifie ses opérations militaires, aggravant ainsi une situation qui a été qualifiée à de nombreuses reprises de menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

17. Opprimés, privés de leurs droits à la liberté et à l'indépendance, les 15 millions d'Angolais, de Guinéens et de Mozambicains ont été acculés à résister et à prendre les armes pour lutter contre la domination étrangère. La lutte dans laquelle ils se sont engagés est une lutte pour une cause juste. Elle les place d'emblée dans le vaste courant qui a soufflé sur le monde après la Conférence de San Francisco. Cette lutte s'inscrit dans le sens de l'histoire, et toute tentative de résistance à ce mouvement est vouée d'avance à l'échec, car lorsqu'un peuple se dresse les armes à la main contre l'occupation, aucune force ne peut venir à bout de sa résistance et de sa détermination.

18. Nos frères africains en Angola, en Guinée (Bissau) et Cap-Vert et au Mozambique savent que la liberté ne peut, en aucun cas, faire l'objet d'un don. Ils sont déterminés à payer le prix qu'il faut pour en jouir.

19. La mission qui s'est rendue cette année en Guinée (Bissau)¹ et dont mon pays a fait partie nous a permis de connaître l'ampleur de la répression colonialiste, d'apprécier et d'admirer les succès remportés par le Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC) tant dans sa lutte de libération que dans son œuvre de reconstruction. Cette mission nous a fourni des éléments d'information de la plus haute importance qui constituent un témoignage irréfutable de la nouvelle situation en Guinée (Bissau) et de l'œuvre de rénovation entreprise par le Parti africain de l'indépendance de la Guinée (Bissau) et Cap-Vert dans les vastes régions libérées. Les efforts du Parti africain de l'indépendance méritent toute notre admiration.

20. Notre admiration va également aux combattants de la liberté au Mozambique et en Angola dont la lutte ne se limite pas seulement à l'action armée; ils entreprennent aussi la reconstruction de leur pays sur de nouvelles bases, conformément aux vœux des peuples qu'ils représentent. Nous avons écouté avec une grande attention et un vif intérêt les déclarations faites par les représentants des mouvements de libération devant le Conseil et la Quatrième Commission. Ils nous ont décrit la situation qui prévaut chez eux; ils nous ont fait part de la volonté et de la détermination de leurs peuples de continuer jusqu'à la victoire finale. C'est ainsi qu'il y a quelques jours une grande offensive sur la ville de Tete a été menée avec succès par le mouvement de libération du Mozambique. Par ailleurs, ils nous ont présenté de nombreuses propositions concrètes sur les mesures qu'il conviendrait d'adopter pour accélérer le processus de décolonisation. Il s'agit des voix de

l'Afrique qui lutte, des voix des peuples qui sont dignes de prendre place parmi nous en tant que membres à part entière et qui devraient occuper — et occuperont dans un proche avenir — les sièges qui leur reviennent.

21. Nous estimons que, face à cette évolution, le Conseil ne devrait pas hésiter à prendre de nouvelles mesures pour soutenir la lutte des mouvements de libération et arrêter des décisions efficaces pour amener le Portugal à respecter les décisions de l'ONU.

22. Devant l'action des mouvements de libération, le moment n'est-il pas venu pour le gouvernement de Lisbonne de se rendre à l'évidence et de comprendre que cette guerre ne mène à rien et qu'il lutte contre l'inéluctable? Il doit comprendre que le prestige et la grandeur d'une nation ne se mesurent pas à la dimension de son empire colonial, mais résident plutôt dans le respect et la défense des nobles idéaux inscrits dans notre Charte.

23. Le courage et la détermination des combattants de la liberté doivent amener le Portugal à procéder rapidement à la décolonisation par la voie des négociations avec les représentants authentiques des mouvements de libération. Il aurait ainsi tourné une page de l'histoire et remplacé les rapports de dépendance et de subordination par des liens d'amitié, d'égalité et d'intérêt mutuel. A cet effet, il doit créer les conditions propices pour discuter non pas des mesures visant à consolider le *statu quo*, mais des modalités d'accession à l'indépendance.

24. Nous nous sommes efforcés, mais en vain, de déceler dans les récentes déclarations des responsables portugais tout élément sérieux de nature à être interprété comme un désir sincère du Portugal de s'engager dans le processus de la décolonisation. Mais il continue à s'accrocher désespérément à des fictions juridiques selon lesquelles l'Angola, la Guinée (Bissau) et le Cap-Vert, et le Mozambique sont des provinces portugaises et font partie intégrante du territoire portugais, et à soutenir que les problèmes qui s'y posent relèvent uniquement de sa compétence nationale. Son entêtement à s'enliser chaque jour davantage dans une guerre inutile et son obstination à ne pas reconnaître aux peuples de ces territoires le droit à l'indépendance ne sont pas de nature à faciliter les choses.

25. Le vote massif de l'Assemblée générale — je ne cesse de le répéter — sur la résolution 2918 (XXVII) concernant les colonies portugaises est, à plus d'un titre, significatif. L'écrasante majorité des Etats Membres s'est prononcée, le 14 novembre dernier, en faveur de la liberté, de la justice, et nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous ceux qui nous ont soutenus dans cette bataille contre le colonialisme, cette bataille pour la coopération. C'est une majorité agissante et pensante qui s'est manifestée, et non pas une majorité "automatique" comme le prétend l'ambassadeur du Portugal dans sa lettre adressée au Conseil et publiée sous la cote S/10833.

26. En dépit de ses ressources fort limitées, le Portugal mène avec de puissants moyens, et grâce à l'aide de certains de ses alliés, une guerre coloniale sur trois fronts différents.

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23, vol. III, chap. X, annexe I.

Il impose au peuple portugais un gigantesque effort financier pour entretenir sa guerre coloniale. C'est une véritable tragédie pour le peuple portugais, jadis si attentif au sens et au message de l'histoire, que de se voir aujourd'hui entraîné, par l'aveuglement de ses dirigeants, dans une guerre où de jeunes Portugais tombent tous les jours stupidement.

27. De 1960 à 1971, les crédits alloués à la guerre coloniale sont ainsi passés de 1 milliard 670 millions d'escudos à 10 milliards 392,8 millions d'escudos. Ces crédits représentent près de 58 p. 100 du budget portugais. Nul doute que seule l'assistance économique et militaire généreusement fournie par l'Afrique du Sud, le régime illégal de Ian Smith, certains intérêts économiques et divers Etats Membres de l'ONU, permette au Portugal de faire face à de telles charges. Encore une fois, nous renouvelons notre appel à ces Etats Membres qui peuvent encore écouter les appels à la raison pour qu'ils cessent d'encourager le Portugal à poursuivre avec arrogance sa guerre coloniale. Encore une fois, nous adressons un appel à ces Etats pour qu'ils se joignent aux autres pays dans leur action de persuasion collective, et pour qu'ils renforcent, le cas échéant, cette action par des mesures adéquates de nature à amener le Portugal à renoncer à cette politique de défi et à reconnaître à tous les peuples placés sous sa domination le droit à l'autodétermination. Nous exhortons ces Etats à user de leur influence pour amener le Portugal sur la voie de la raison et à une conception plus saine des relations internationales.

28. Il va de son intérêt de se conformer aux exigences de l'histoire afin d'établir avec les peuples de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, et du Mozambique des rapports fondés non pas sur l'exploitation, l'asservissement et la domination, mais plutôt sur le respect mutuel et l'intérêt réciproque. Le Portugal doit comprendre qu'une victoire militaire est impossible. Il doit accepter la solution du compromis fondée sur le principe de l'autodétermination et de la liberté.

29. M. dos Santos et M. Cabral, respectivement vice-président du FRELIMO (Frente de Libertação de Moçambique) et secrétaire général du PAIGC ont déclaré dans leurs interventions que leurs mouvements étaient prêts à engager des négociations avec le Portugal. Ce dernier a tout à gagner en acceptant sans plus tarder d'entamer ces négociations en vue d'amorcer le processus de décolonisation des colonies portugaises. Nous pourrions — pourquoi pas ? — si cela pouvait déboucher sur une solution, aider le Portugal à faire l'effort nécessaire pour rejoindre enfin le concert des nations lucides, se réformer, se refaire et venir s'intégrer au monde de la coopération et de l'entente.

30. De telles négociations sont de nature à mettre fin aux souffrances des uns et des autres, à mettre un terme à la violence et à inaugurer une ère de coopération entre le Portugal et les pays africains qu'il domine aujourd'hui et, partant, entre le Portugal et ses alliés, notamment ses alliés européens, entre le Portugal et l'Afrique enfin.

31. C'est la voie de la modération, un appel au bon sens, un pari sur l'avenir. Maintenir le *statu quo* est, certes, un principe naturel, reconnu tant par la nature physique que par la nature sociale, qui s'applique à la politique et aux relations entre les peuples et les Etats. Ceux qui y trouvent leur intérêt se défendront au nom des droits acquis ou des idéaux de paix, d'humanité, de civilisation ou d'autres symboles de l'esprit, et s'y accrocheront. Le Portugal défendra ainsi sa domination coloniale au nom de l'autodétermination, voire de l'indépendance nationale du Portugal. La lucidité consiste à comprendre que lorsque le *statu quo* devient intolérable, celui qui en souffre finit par le refuser, quels que soient les sacrifices qu'il lui en coûte. La lucidité consiste à comprendre qu'en rejetant les appels des modérés, en refusant les sorties honorables, en récusant les conseils de la raison, on finit toujours par les regretter comme des occasions manquées.

32. Hélas, nous devons constater que l'histoire est faite d'occasions manquées, et c'est peut-être là le secret de son mouvement. Hélas, nous devons reconnaître que les grands changements se sont toujours faits dans la douleur et les larmes. Mais parce que la Tunisie est un pays qui croit à la raison, nous voulons espérer, contre tout espoir, qu'il n'en sera pas toujours ainsi, qu'il n'en sera pas ainsi cette fois, que l'histoire hésite à prendre le tournant.

33. Les précédents historiques peuvent-ils inspirer le Portugal et l'inciter à comprendre qu'il est vain de vouloir aller contre ce courant de l'histoire ? L'un de ces précédents les plus significatifs n'est-il pas dans les relations excellentes, privilégiées même, qui lient aujourd'hui la France et la Tunisie ?

34. Il est temps que, dans cette partie de l'Afrique, l'escalade de la paix remplace enfin les horreurs et les souffrances de la guerre. Pour réaliser nos espérances, nous devrions compter sur le concours de tous les Etats, et en particulier des grandes puissances qui possèdent à la fois l'autorité et les moyens politiques, diplomatiques, économiques et militaires.

35. Permettez-moi enfin de conclure sur une citation du discours prononcé en juin à Rabat par le président Bourguiba lors de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine :

“... Quand la communauté internationale devient de plus en plus exigeante d'entente et de concorde, il est scandaleux qu'il existe encore des séquelles de l'ère coloniale qui projettent leur ombre sur la carte de l'Afrique. Tôt ou tard, les frontières de la réprobation et de l'isolement se refermeront autour de ces flots de haine et de racisme. Nous n'avons jamais douté de la victoire : notre crainte est de voir les traditions de tension et de violence qui s'installent changer le contenu et la signification de notre éthique.

“La domination de l'Afrique du Sud sur la Namibie, celle du régime raciste sur la Rhodésie, celle du Portugal sur plusieurs territoires africains sont pour nous source de préoccupation, elles sont en fait autant de stigmates sur la face de cette Europe qui fut la patrie de la

Déclaration des droits de l'homme et le berceau d'une humanité envinée.

“Est-il permis de penser que l'Europe communautaire édiflée par l'exemple de la France, de la Belgique, des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne, qui ont tous décolonisé d'une manière plus ou moins réussie, saura trouver les voies et moyens qui permettraient au Portugal de rapatrier, avec son dernier soldat, son dernier colon tout en lui aménageant une place et un statut à définir au sein de la communauté européenne ?

“La seule voie pacifique qui mettrait fin à l'effusion de sang serait peut-être à rechercher dans cette direction. Ce serait aussi la seule forme de dialogue utile, pouvant déclencher le commencement d'une ère nouvelle ; celle de la réconciliation de l'Afrique avec l'Europe, pour le grand bien des Européens et des Africains.”

36. Le PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Tunisie des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard et à celui de mon pays.

37. J'invite maintenant le représentant du Burundi à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

38. M. TERENCE (Burundi) : Notre détermination à considérer le problème africain du colonialisme comme devant occuper la place centrale dans les pourparlers internationaux nous invite à commencer par un chapitre qui faisait partie intégrante de notre intervention devant l'Assemblée générale à l'occasion du débat sur l'octroi de l'indépendance aux peuples sous domination étrangère, il y a quelques semaines, à savoir la place marginale accordée aux problèmes coloniaux par les réunions au sommet qui ont eu lieu ces douze derniers mois. Au cours des derniers mois, le monde a été le témoin d'un nombre record de sommets successifs lors desquels les grandes puissances ont puissamment plaidé pour leurs intérêts respectifs d'abord, et pour ceux de leurs alliés ensuite.

39. Outre leurs tête-à-tête directs destinés à aplanir leurs disparités de vues, les chefs d'Etat des huit pays les plus puissants dépêchent des émissaires qui sillonnent les chancelleries étrangères, qui pour réduire l'intensité de la guerre ici ou là, qui pour renforcer les chances d'une conférence régionale consacrée à la paix, qui pour consolider la cohésion des alliances monétaires, économiques et commerciales.

40. N'est-il pas étrange que l'Afrique colonisée et les autres parties du monde qui subissent le même sort que notre continent, au lieu de faire figure de proue, soient mises aux oubliettes ? Et pourtant, y a-t-il plus de sources d'inquiétude que des guerres coloniales et raciales qui sévissent depuis plus d'une décennie ? Peut-on imaginer, à l'heure actuelle, des foyers de conflagration internationale plus redoutables que ces régions où s'affrontent sans cesse des races représentant des continents qui sont condamnés à se compléter et à coopérer en vertu des impératifs et des aléas de l'histoire ?

41. Dès lors, le mutisme observé par les quelque dix sommets tenus dans un laps de temps d'un an, dont le dernier à Paris par les membres de cette Europe élargie, est de nature à intriguer, voire à frustrer les milieux tant africains qu'intercontinentaux qui, quant à eux, et à juste titre, reconnaissent aux angoissants problèmes coloniaux et raciaux la primauté qu'ils revêtent.

42. En sa qualité de mandataire des Etats de l'Organisation de l'unité africaine, la délégation burundaise a de bonnes raisons d'apprécier à leur juste valeur la confiance qui lui a été témoignée ainsi que l'honneur qui lui est fait de participer au débat engagé au sein du Conseil de sécurité sur les territoires sous domination portugaise. Notre légitime satisfaction s'explique par un quadruple facteur :

43. Premièrement, le prestigieux et brillant aréopage devant lequel m'est donné le privilège de plaider le dossier colonial est composé de membres que j'ai coudoyés quotidiennement au cours des deux laborieuses années passées avec eux dans l'accomplissement de cette haute mission. Outre les nombreux événements qui ont permis aux uns et aux autres de tisser des relations si étroites durant notre mandat au sein de cet organe, en dehors de celui-ci, des circonstances multiples ont contribué à resserrer nos liens d'amitié. Ainsi, ne faisant plus partie des fraîches émoules des épreuves habituelles et des joies occasionnelles au sein de cet organe, ma délégation se réjouit-elle de la prédisposition de cette honorable assemblée à l'écouter avec une oreille aussi attentive que bienveillante.

44. Deuxièmement, à plus d'un titre, le Conseil de sécurité s'est ouvert sous de riants auspices. Votre présidence, madame, est plus qu'un symbole, elle est une commémoration. A la veille du deuxième anniversaire du camouflet infligé aux forces d'agression portugaises, vous êtes appelée à présider au sort même qui sera réservé à ce même Portugal et au verdict en passe d'être prononcé contre lui.

45. Le 22 novembre 1970 aura posé un important jalon dans les annales tant de la Guinée que de l'Afrique et du Conseil de sécurité, dont les séances de nuit marathons décidèrent de dépêcher, pour la première fois, une mission d'enquête dans votre pays. En notre qualité de membre du Conseil et représentant d'un Burundi si grandement attaché à la Guinée, la tâche qui nous incombait alors revêtait un cachet unique. Nous nous sommes employés à nous en acquitter à la lumière et sous l'impulsion des critères fraternels que je viens d'évoquer.

46. Aussi suis-je mandaté pour vous communiquer un vibrant message de félicitations enthousiastes adressées, par votre intermédiaire, à votre illustre chef d'Etat, à son gouvernement et à son courageux peuple, par M. Michel Micombero, président de la République, et par M. Albin Nyamoya, chef du gouvernement, au nom de la nation burundaise tout entière qui, demain, s'associera intimement à l'allégresse et à la pompe marquant la retentissante victoire vaillamment remportée par le peuple guinéen.

47. Quant à votre célébrité, madame la Présidente, elle vient d'embrasser des dimensions intercontinentales. Que l'Afrique se fasse l'éclatant écho de votre accession à un poste aussi élevé, cet enthousiasme pourrait être attribué à un chauvinisme d'un continent qui est le berceau d'un personnage féminin parvenu à l'apogée des honneurs et des succès. Que l'Europe accorde une large diffusion de la nouvelle, non sans admiration et respect, cette initiative s'expliquerait par les conjonctures géographiques, culturelles et historiques. Mais votre renom s'étend aux quatre points cardinaux du monde, comme en témoigne de l'extrême pointe méridionale des Amériques le journal *La Prensa* de Buenos Aires du 3 courant : "Une femme, mère de six enfants, est devenue la première présidente du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies . . . C'est la première fois qu'une femme préside le Conseil de sécurité."

48. Le côté impressionnant de cet événement réside, à notre avis, davantage dans vos mérites, vos talents et vos qualités personnelles, qui furent les facteurs déterminants dans l'exercice de vos brillantes carrières successives de mère de famille, d'éducatrice, de femme d'Etat et de diplomate, lesquelles vous ont servi de puissant et sûr tremplin vers les cimes que vous avez atteintes au cours de ce mois.

49. Votre fulgurante ascension, dans la fleur de la jeunesse, au sommet des responsabilités suprêmes tant à l'échelle intercontinentale que sur l'échiquier de l'Afrique, fournit un vivant témoignage de la démocratie africaine. Celle-ci se fait un point d'honneur de confier des responsabilités, quelque hautes ou lourdes soient-elles, aux fils et filles de l'Afrique, qui se savent condamnés à se surpasser tant pour prendre la revanche du destin passé que pour assurer le destin futur. Y a-t-il un idéal plus sublime pour ceux qui sont censés être la crème des peuples africains que celui de se comporter comme la fine fleur de notre société et comme la composante du resplendissant halo de gloire dont s'aureole progressivement notre jeune continent ?

50. Au-delà de l'Afrique, votre étoile représente à la fois un stimulant et un soulagement pour toutes les femmes, que la doctrine suffragiste était habituée à traiter comme mineures perpétuelles quand il s'agissait de leurs droits mais comme majeures quand il s'agissait de leurs fautes. Votre majestueuse photo, qui a eu les honneurs de la première page du principal journal allemand *Die Welt* du samedi 4 et dimanche 5 novembre 1972, a dû produire des effets salutaires là où l'époque de Bismarck contraignait les femmes au programme des fameux trois "K" : *Kirche, Kinder, Küche* : église, enfants, cuisine, et où le philosophe Nietzsche préconisait que "la femme était un problème dont la solution était la grossesse".

51. De ce fait, nous assistons plus au triomphe de la démocratie qu'à celui de la féminité. Placée au cœur même de la croisade politico-diplomatique déclenchée par les peuples africains contre le colonialisme invétéré du Portugal, vous vous conduisez comme un soldat. Mais dans la complexité de cette bataille, nous avons mieux qu'un soldat : la Jeanne d'Arc de l'Afrique.

52. Au lendemain de la proclamation de notre République, poussée par votre fervente vocation africaine, vous vous empressiez de voler au secours de vos sœurs burundaises. Depuis six ans, votre assiduité à contribuer à l'essor de l'Union des femmes burundaises vous a amenée à œuvrer dans notre pays sept mois durant et à le sillonner en tous sens pour aider à propager et à attiser la flamme nationaliste et patriotique du mouvement féminin. Au demeurant, n'évoquez-vous pas le Burundi comme votre seconde patrie, puisque vous lui avez consacré et fort à propos le meilleur de vous-même, le plaçant immédiatement après la Guinée qui a réussi à survivre aux troublantes péripéties répétées le long de son processus vers le plein épanouissement dont elle jouit actuellement ? L'active participation des représentantes de l'Union des femmes burundaises aux conférences de l'Association des femmes africaines, dont vous êtes présidente, fournit la meilleure preuve de sa maturation. Aujourd'hui, s'étant hissée au diapason de tous les organes intégrés du Parti, tels que la Jeunesse révolutionnaire Rwagasore et l'Union des travailleurs burundais, l'Union des femmes burundaises participe à part entière à l'édification nationale, et ces trois mouvements combinés équivalent à un véritable fer de lance de nos idéaux tant sur le plan politique que dans le domaine économique. Cette évolution suffit à elle seule à représenter le meilleur tribut que nous devons à Votre Excellence, qui a tant à cœur le sort de l'Union des femmes burundaises.

53. Dès lors, à la lumière de l'impressionnant bilan de votre carrière et de votre influence sur le cours des événements en Afrique et dans le monde, quelle force peut-elle vous empêcher de vous écrier *Nigra sum sed formosa* – je suis noire mais gracieuse – comme jadis s'était dépeinte Nakeda, la prestigieuse reine d'Ethiopie, communément appelée la Reine de Saba, dont le glorieux règne se situe en 960 avant notre ère ?

54. En troisième lieu, cet auguste conseil a entamé d'autre part les discussions sur les colonies portugaises le jour où un membre permanent commémorait le premier anniversaire de sa rentrée triomphale au sein de l'Organisation internationale, le 15 novembre 1971. Depuis cette date fatidique où elle a été l'objet d'un accueil enthousiaste, la République populaire de Chine est devenue un carrefour fort animé de la politique internationale. La vague ininterrompue de visites effectuées dans ce pays par des chefs d'Etat et de gouvernement, par des ministres et des ambassadeurs, des supergéants jusqu'aux plus modestes puissances, dans l'espace d'un an, est venue corroborer et légitimer mon pressentiment exprimé devant l'Assemblée générale trois jours avant le vote historique et retentissant du 25 octobre 1971. Je disais :

"Cet immense pays, pourvu qu'il recouvre ses droits, apportera une puissance et exercera une influence qui vont peser lourd dans le monde. Le Burundi, assurément, salue l'imminence de cet événement avec joie et confiance. Il y voit un élément qui, au même titre et en même temps que l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, est désormais nécessaire à l'équilibre général . . . Je suis convaincu qu'il y a là un élément qui, dans le monde d'aujourd'hui et dans celui de demain, est

essentiel à la race humaine, essentiel au développement de l'univers, à son équilibre, à son progrès et à sa paix²."

55. Lors de la cérémonie solennelle au cours de laquelle la Chine fut réinstaurée dans ses droits légitimes, dans mon allocution de bienvenue sur le rôle qui lui est dévolu dans le concert des nations, je m'exprimais dans les termes suivants :

"Pour l'opinion mondiale, le pays est devenu soudain un des acteurs principaux d'une pièce où l'on risquait de ne plus voir en lui qu'un figurant. Quant aux Etats étrangers, qu'ils soient du camp allié... ou du tiers monde, ils assistent à l'avènement d'un monde embarqué dans une ère politique où la Chine, renouant la chaîne des temps, tient désormais et fermement en ses mains son destin, et le mieux est, suivant le cas, soit de s'en accommoder, soit d'en tirer parti³."

56. Mus par l'espoir que la venue de la Chine sur l'arène internationale signifie sa part accrue dans la lutte contre le colonialisme portugais, il nous incombe de lier le dégel en cours à la fin prochaine de l'exploitation coloniale. A la lumière du rythme croissant caractérisant les rapports actuels entre les Etats-Unis et la Chine, on constate que sont comblés, bien que partiellement, les vœux que nous avons formulés lors de la 1599^{ème} séance au cours de laquelle la délégation chinoise fut accueillie par le Conseil de sécurité en novembre dernier.

57. Au nom du Gouvernement burundais, sous forme de souhait, j'en avais ardemment appelé aux représentants des deux pays pour que leur présence face à face, au Conseil de sécurité, contribue à raccourcir la distance entre Pékin et Washington et à accélérer leur rapprochement.

58. Puisse le mouvement diplomatique généralisé en direction de Pékin, mouvement dont le point culminant fut consacré par les voyages, au cachet spécial, du Président des Etats-Unis et du Premier Ministre du Japon, englober au niveau suprême et dans un proche avenir, au bénéfice de l'humanité, le resserrement de la fraternité entre deux Etats et deux peuples naguère étroitement liés, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République populaire de Chine.

59. Hélas, face à cet assainissement de la situation globale grâce à la concertation au sommet entre les colosses, l'Afrique, quant à elle, n'éprouvera qu'une euphorie mitigée tant qu'elle continuera à être traitée en parente pauvre et que ses problèmes cruciaux, tels que l'interminable longévité coloniale du Portugal, ne feront pas figure de proue dans les négociations ayant trait à la détente mondiale.

60. Peut-on attribuer aux aléas de l'histoire le fait que M. Huang Hua, ambassadeur de cette même République populaire de Chine, a présidé durant le mois de septembre aux destinées du Conseil de sécurité avec une virtuosité

² *Ibid.*, vingt-sixième session, Séances plénières, 1975^{ème} séance, par. 80.

³ *Ibid.*, 1982^{ème} séance, par. 75.

digne d'un vétéran des organisations internationales et avec une équanimité personnifiée par le peuple chinois en particulier et incrustée dans les raffinées civilisations orientales en général ?

61. Aussi, en tant qu'humble et heureux porte-parole du Gouvernement et du peuple burundais, suis-je fondé à évoquer l'excellence des relations si étroites et de la coopération si fructueuse entre Bujumbura et Pékin.

62. Quatrièmement, le mois passé. M. Louis de Guiringaud, représentant d'un autre gouvernement dont les rapports et la coopération avec celui de Bujumbura convergent si harmonieusement et contribuent largement à améliorer le sort économique de notre pays, s'est distingué par une habile performance diplomatique. A l'actif de la présidence de son ambassadeur, la France est venue, à son tour, ajouter un geste positif particulièrement remarqué, grâce à son éloignement des chemins battus lors de la récente condamnation du Portugal par le Conseil de sécurité. La droiture du comportement de la France à l'égard de l'agression portugaise contre le Sénégal a réussi à raviver l'estime que les peuples africains nourrissent à l'endroit des vertus politiques de ce pays et de ses dirigeants. Mais, cette foi ne sera pleinement justifiée et ne revêtira son ample signification que dans la mesure où la position française sur les colonies ne subira aucun recul et jouera un rôle principal dans l'accélération de l'irréversible mouvement anticolonial.

63. Quel glorieux épisode pour son histoire si le geste du mois d'octobre présage la résolution définitive de la France d'assumer un rôle décolonisateur prépondérant au sein de l'Alliance atlantique, comme naguère le général de Gaulle fut le premier de cette organisation à défier les tabous ayant imposé un ostracisme à la Chine, à franchir le Rubicon, répondant ainsi à l'originalité du destin et du génie propres à la France !

64. Les périple successifs effectués sur notre continent par le Président de la République française, dont le troisième se déroule depuis hier dans l'ancienne Afrique-Occidentale française, constituent la marque et le gage de la détermination, de part et d'autre, de faire fructifier les liens privilégiés librement noués entre l'ex-métropole et les jeunes Etats dans le respect sacré et mutuel de leurs souverainetés respectives. Le gouvernement de Lisbonne a-t-il l'audace de se montrer imperméable ou insensible à un si bel exemple que lui fournissent le maître d'hier et son dépendant dans leur actuelle complémentarité et rentable coopération ?

65. Lorsque l'on s'aperçoit que le conflit du Viet-Nam a déjà duré des dizaines d'années, que la poudrière du Moyen-Orient explose avec une inquiétante récurrence, la conscience humaine est forcée de s'émouvoir et de se scandaliser. Quand les professeurs et les manuels d'histoire nous décrivaient l'intermittente guerre de Cent Ans entre les puissances européennes, nous la trouvions infinie et l'imputions à l'incapacité politique de certaines époques médiévales. Mais que dire des guerres coloniales portugaises qui s'éternisent depuis le dix-septième siècle, une durée

révoltante de 310 ans bien comptés ? En dépit des guerres d'usure et d'attribution que Lisbonne livre impitoyablement aux peuples africains depuis trois siècles, en dépit du napalm incendiaire, le Portugal s'avère notoirement impuissant à désarmer l'indomptable volonté nationaliste à toute épreuve.

66. Cette inépuisable résistance à l'agression remonte à des temps immémoriaux. Cette inébranlable détermination à sauvegarder l'honneur et le prestige de l'Afrique s'est manifestée déjà chez Ann Nzingha, la reine de Matamba, en Angola en 1662. Bien qu'immortalisée par ses glorieux exploits militaires contre les expéditions portugaises, les gouvernements successifs de Lisbonne se sont méticuleusement et interminablement ingénies à confiner dans l'obscurité cette pucelle d'Orléans de l'Angola.

67. En dépit de plusieurs défaites que la reine Nzingha infligea aux Portugais, elle ne les priva jamais du droit et du privilège de s'adonner au métier commercial en Angola même. Toutefois, lorsqu'il s'est agi de la souveraineté de son pays, elle a préféré opter pour les sacrifices les plus onéreux, jusqu'à risquer sa vie, plutôt que de se plier à la domination et aux sommations portugaises. Et je cite un extrait du *World's Great Men of Color*, vol. I, par J. A. Rogers :

“Elle a fait une guerre qui a duré des années. Ses amazones étaient terribles dans la bataille, et quand les Portugais les voyaient, ils étaient toujours pris de peur. Enfin, les Portugais ont vaincu et lui ont offert de conserver son trône moyennant le paiement d'un tribut annuel. Plutôt que d'accepter ce marché de dupes, elle est partie dans la brousse et, réunissant une autre armée, elle a repoussé les envahisseurs pendant les 18 années suivantes, refusant même de répondre à toute ouverture...⁴”

Cette combattante de la liberté fut non seulement un modèle de nationalisme africain, mais elle fit preuve aussi d'une pleine conformité à ses engagements juridiques. Exempte de toute xénophobie, elle a conclu bon nombre de traités commerciaux avec les Portugais. Pleinement consciente des obligations qui en découlaient, elle les a respectés d'après l'esprit et la lettre du principe sacré régissant tant le droit international que les traités bilatéraux et multilatéraux et selon lequel *pacta sunt servanda* :

“Elle a strictement observé ses traités avec le Portugal, mais elle n'a pu être persuadée, même par ses prêtres, de rendre hommage à la domination des Portugais⁵”.

Comme il ressort de ce texte, cette célèbre figure africaine, soucieuse de sauvegarder la primauté de l'indépendance de son pays, n'a pas hésité, lorsque les Portugais ont tenté d'y porter atteinte, à traiter de caducs les traités antérieurement conclus, dont elle était désormais déliée en vertu du principe *rebus sic stantibus*.

68. L'épisode de l'histoire que je viens d'évoquer est riche de précieux renseignements. Bien que vieux de trois siècles,

il se répercute avec un éclatant retentissement sur la phase actuelle de la lutte pour la libération nationale. Si la reine d'Angola a été le prototype du nationalisme africain, l'esprit qui l'animait est devenu aujourd'hui un puissant ferment, moteur de ses dignes héritiers dans cette noble mission libératrice.

69. En préférant le maquis au trône et en renonçant aux délices du palais pour les périls militaires, cette première Jeanne d'Arc de l'Afrique sert d'exemple édifiant aux nationalistes actuels de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau), et de dure leçon au Portugal. A l'instar de la reine Nzingha, les nationalistes n'ont d'autre alternative que d'accélérer la libération, de s'y consacrer au mépris de tous les obstacles et de toutes les épreuves, et de s'armer d'une implacable volonté d'atteindre le but ultime. Quant au Portugal, dont les supputations côtoient l'utopie et selon lesquelles les mouvements de libération finiront par s'effriter, il lui suffit de se rendre à l'évidence que la chute de son empire colonial est fatale, en dépit des efforts désespérés déployés pour en retarder l'échéance.

70. Les alliés apparents du Portugal dans la croisade coloniale actuelle sont, en fin de compte, ceux qui sapent le plus ses intérêts vitaux. Il n'est guère nécessaire d'être un virtuose de l'économie, ni un génie militaire à la Napoléon, pour établir l'extrême vulnérabilité du Portugal sans les caisses et les canons de ses alliés. Journalistes et économistes, politiciens et stratèges s'accordent à prédire que l'économie de ce pays ne tarderait pas à s'effondrer, et ses expéditions militaires en Afrique à se volatiliser, si les gouvernements constituant son principal arc-boutant actuel se désolidarisent de Lisbonne. Dans l'hypothèse où le Portugal n'a recours qu'à ses propres moyens, il devient inévitable de s'interroger sur cette miraculeuse puissance qui lui permet d'entretenir une armée colossale de condottieri métropolitains, et ce malgré son économie stagnante, qui n'est plus un secret pour personne ou qui, au mieux, piétine visiblement.

71. Ma délégation ne se croit pas habilitée à se substituer au rôle revenant à l'élite politique, militaire, intellectuelle et religieuse, à la jeunesse universitaire et syndicale du Portugal, bref au peuple portugais, auquel le gouvernement de Lisbonne doit rendre des comptes pour l'engloutissement inconsidéré de vastes ressources humaines et matérielles, dans une guerre stérile, que l'on sait, en fin de compte, condamnée à la défaite. Aucune exception n'a encore été enregistrée à cette règle, qui commande que la victoire des peuples dominés soit le seul et fatal dénouement des empires coloniaux, à travers toute l'histoire des révolutions libératrices, depuis le premier coup de feu tiré le 19 avril 1775, à Lexington (Massachusetts) pour déclencher la révolution américaine, jusqu'à nos jours.

72. Si le Portugal s'avère aujourd'hui impuissant à emboîter le pas à cette Europe dont le progrès économique ne cesse de croître, qu'advient-il de ce pays lorsque les piliers de l'économie portugaise que sont l'Angola, le Mozambique et la Guinée (Bissau) reviendront aux ayants droit ?

⁴ New York, Macmillan, 1972, p. 140.

⁵ *Ibid.*, p. 141.

73. Il y a lieu de présumer, certes, que les grands magnats financiers et la hiérarchie politico-militaire jusqu'aboutiste feignent de faire la sourde oreille à cet amer avertissement de l'histoire. Victime de son engouement colonialiste, le Portugal se singularise par son inaptitude à suivre l'émulation même des Etats européens de taille démographique comparable à la sienne, voire de dimensions territoriales inférieures aux siennes. La Belgique nous offre un parallélisme judicieux : sa superficie est inférieure au tiers de celle du Portugal (30 507 km² contre 91 721 km²) et égale à celle de mon propre pays, le Burundi. Sa population est sensiblement égale à celle du Portugal : 10 millions d'habitants, en chiffres ronds. Pourtant, les rapports entre le développement économique-industriel de la Belgique et celui du Portugal ne diffèrent absolument pas de ceux existant entre un géant et un nain. Ce décalage, si frappant, entre deux pays normalement capables de rivaliser, ne trouve son explication que dans l'accaparement d'immenses fortunes par les campagnes et les opérations militaires dans un continent lointain et sur trois fronts simultanés, infiniment distants les uns des autres. Ce contraste est également imputable à l'obsession centrifuge qui porte le Portugal à se démunir dans la métropole, pour la conquête des glorieuses coloniales et militaires.

74. Quel étrange paradoxe dans l'attitude du Portugal : pays européen, il s'imperméabilise vis-à-vis du processus global de son continent; étranger à l'Afrique, il se démène pour afficher des airs extravertis.

75. Il est de notoriété publique que Lisbonne compte ses principaux appuis au sein de l'Alliance atlantique. Certains membres de cette organisation, qui prodiguent au Portugal des moyens divers destinés à la guerre d'oppression en Afrique, sont d'anciennes puissances coloniales. Ces Etats ont, de leur propre chef, et obéissant aux nouveaux impératifs nationaux dans les territoires sous leur domination, renoncé aux colonies. Le Royaume-Uni lui-même, après un règne séculaire sur un empire mondial, tend, bien qu'avec une certaine réticence, à céder pour toujours ses derniers bastions, à en juger d'après les apparences. Si des pays aussi puissants se sont résolus, de gré ou de force, à restituer leurs possessions coloniales, c'est qu'ils cherchaient avant tout à sauvegarder leurs intérêts primordiaux, à défaut d'alternative.

76. Il me paraît légitime de poser la question de savoir si c'est par un trop-plein d'altruisme qu'ils abreuvent le Portugal d'aide pour lui permettre de s'éterniser dans ses colonies. Ayant eux-mêmes décidé de se soustraire aux dangers et aux risques que présentait leur domination sur d'autres peuples, il ne leur est point aisé de concilier leur divorce définitif avec leurs anciens territoires et les conseils qu'ils prodiguent au Portugal pour occuper indéfiniment les siens.

77. Sans doute, obnubilée par la passion aveugle de maintenir, contre vents et marées, ses fiefs africains dans le giron métropolitain, Lisbonne obvie à toute saine vision et à toute vue à longue portée. Autrement, pourquoi ce gouvernement se refuse-t-il à abandonner son illusion et montre-t-il cette bizarre ingéniosité à s'enliser chaque jour davantage

dans une voie et dans une situation aussi scabreuses, alors que ses amis mêmes ont eu hâte de se dégager de leurs colonies ?

78. La réflexion fort pertinente de Madelin lorsqu'il affirme et demande en même temps : "Bonaparte s'offrait, évidemment, à venir les sauver, mais qui les sauverait ensuite de ce sauveur ?" se trouve justifiée.

79. Lorsque le Portugal aura subi une triple défaite sur le plan militaire en Afrique, il lui sera également infligé de lourdes pertes sur un autre triple front : l'amitié des anciennes colonies qui lui auront arraché l'indépendance au prix du feu et du sang, la popularité des citoyens qu'il aura étranglés économiquement, et la solidarité des Européens dont il sacrifie l'intégration pour se concentrer sur ses colonies. Lorsque le glas marquant la fin des colonies aura sonné, ce sont ceux-là mêmes qui lui tendent la main aujourd'hui qui seront les premiers à clamer : "Après moi, le déluge." Le Portugal alors sera réduit à faire cavalier seul et à s'essouffler pour rattraper les autres pays européens dans leur constante progression économique, industrielle et technologique.

80. Si le régime de Lisbonne a réussi jusqu'à présent à exploiter l'engourdissement de l'opinion publique, le peuple est graduellement parvenu à sortir de cette léthargie qui lui a été imposée de force et à secouer l'ignorance des faits authentiques, ignorance minutieusement entretenue.

81. Si vraiment le salut indispensable de ceux qui, à présent, par leurs appuis de tous genres, incitent le Portugal à s'accrocher éternellement à sa proie coloniale, résidait dans cette entreprise aventurière, pourquoi ces puissances ont-elles opté pour l'honneur national plutôt que pour la pérennité des trophées coloniaux ?

82. Dès lors, la déduction devient simple : le Portugal succombera à la longue au guet-apens que ses apparents généreux bienfaiteurs dressent contre ses intérêts vitaux.

83. Je parlerai maintenant du subterfuge ou de la mystification de l'assimilation raciale dans les colonies portugaises. Des années durant, les divers organes de l'ONU et des institutions spécialisées se sont indignés contre la grotesque prétention selon laquelle l'Angola, le Mozambique et le Bissau font partie intégrante du Portugal. En dépit du fait qu'une telle théorie confine à une révoltante bouffonnerie, aux yeux du Portugal, s'y cramponner équivaut à une invention hautement originale, si ce n'est à un exploit héroïque. Les Portugais ou les étrangers qui osent braver une aberration aussi naïve s'attirent, du coup, les foudres de l'extrême droite et sont accusés d'un crime de lèse-majesté. Ainsi le contenu de la lettre adressée au Président du Conseil en date du 15 courant par le représentant du Portugal sous la cote S/10833 est digne d'un bouffon de cour. En effet, d'après cette lettre, il n'existe pas de territoires "sous domination portugaise", mais des territoires où les bienheureuses races fraternisent grâce à l'évangile répandu parmi elles par la magnanimité des explorateurs et des pionniers coloniaux.

84. Le génie portugais, après tout, est en droit de s'attribuer un certain apanage : c'est cette imperméabilité au scrupule et cette immunisation contre la pudeur. L'on ne s'étonnera plus alors de l'animosité et de l'inquiétude qui sont devenues les caractéristiques permanentes de ses réactions.

85. Dans son recours à des expédients devenus monnaie courante et notoirement cocasses, il s'est acharné à cultiver une autre bigoterie euphémiquement baptisée "assimilation raciale." Le régime de Lisbonne s'emploie à accréditer ce subterfuge non moins burlesque que la prétendue théorie des "provinces portugaises d'outre-mer". L'appareil politico-diplomatique portugais s'évertue à brandir, par monts et par vaux, le système des *assimilados*, comme s'il était destiné à exempter le colonisateur de l'octroi de l'indépendance aux territoires africains. Les fervents zélateurs de ce simulacre d'intégration raciale se plaisent à l'afficher avec une telle assiduité et une telle outrecuidance qu'ils laissent la nette impression qu'ils le confondent avec un succédané pour la souveraineté nationale. A supposer même que l'assimilation clamée à cor et à cri soit réalisée dans sa plénitude, les Africains en seraient-ils si émerveillés au point de troquer leur sacro-saint droit à la liberté humaine contre l'identité, ou plutôt contre l'étiquette portugaise ?

86. J'en viens au système de l'*indigenato*, réplique de l'*apartheid*, ou l'*apartheid* à la portugaise. Le *black-out* imposé sur toute l'étendue des colonies portugaises accule le monde extérieur à l'impossibilité de pénétrer la nature du système aberrant de l'*indigenato*, qui n'est autre chose que la vilaine réplique de l'*apartheid*. En stigmatisant et en mettant à découvert cette déviation, la délégation burundaise n'entend nullement militer pour que tous les autochtones sous la domination portugaise accèdent au statut d'*assimilados*. Conscients qu'ils jouissent d'une identité et d'une personnalité aussi pleines que complètes, dont ils sont éminemment fiers, les Noirs africains, loin d'aspérer à l'assimilation comme à leur fin ultime, ne la tiennent que pour un écueil destiné à les détourner de leur vrai objectif et que pour un appât visant à les éblouir.

87. Par ailleurs, cette prétendue assimilation que les prétoriens dépêchés en Afrique s'efforcent de populariser, bon gré mal gré, loin d'être civilisatrice, a dégénéré en mission dépersonnalisatrice par le simple fait qu'elle s'applique avec une ferveur outrancière à l'"aculturation" de peuples pourtant dotés de patrimoines culturels plusieurs fois millénaires.

88. La loi du 12 novembre 1927, confirmée en 1952, fournit le plus flagrant témoignage de cette honteuse dépersonnalisation, lorsqu'elle stipule que :

"Les individus et les descendants de la race noire qui ne remplissent pas les conditions suivantes sont considérés comme *indigenas* :

"1. Parler portugais.

"2. Ne pas pratiquer les coutumes caractéristiques de leur civilisation.

"3. Exercer une profession dans le commerce ou l'industrie, ou posséder des biens qui leur permettent de vivre."

89. La grande aversion que les tentatives d'assimilation inspirent aux victimes visées témoigne de son caractère nocif aux valeurs humaines les plus fondamentales. Si ce système se heurte à d'énergiques hostilités, c'est qu'il va à l'encontre de ce qu'il y a de plus sacré chez l'homme, en s'attachant à le vider de son contenu naturel pour l'affubler de la couleur et de la personnalité portugaises. Cette farouche résistance à la déshumanisation traduit, sans l'ombre d'un doute, l'irrévocable détermination de ces peuples qui se relèvent comme par une résurgence profonde de leur antique orgueil.

90. Qu'est-ce qu'un *assimilado* ? Sans doute convient-il d'en peindre le portrait pour permettre à cet auguste conseil et au monde d'être fondés à mieux sympathiser avec les nations africaines que le Portugal s'efforce de dépersonnaliser. Un *assimilado* est ce nègre blanc qui se pavane avec des airs étranges, un snob qui s'accorde le luxe de faire des chichis, prend des distances vis-à-vis des valeurs traditionnelles africaines, feint même de les déprécier sous les yeux de ses maîtres étrangers, un dépaysé auquel la portuguisation a prodigué de substantiels bénéfices économiques et qui, de ce chef, a juré une loyauté inconditionnelle à Lisbonne. Voilà à quel prix les attributs nécessaires pour devenir un citoyen portugais sont décernés.

91. La rigueur des dispositions administratives en vigueur désignées sous le titre de "Statut des indigènes portugais des provinces de Guinée, Angola et Mozambique" a été renforcée à partir de 1954. Le professeur Moreira Andriano en donne un exposé aussi audacieux que désinvolte aux pages 22 et 23 de son ouvrage intitulé *Administração da justiça aos Indigenas*⁶. J'espère que je ne serai pas anathématisé pour n'avoir pas prononcé à la portugaise cette citation, puisque pour être reconnu citoyen portugais, il faut maîtriser le portugais !

92. Ce système consiste à fractionner les sociétés colonisées en deux catégories : les *indigenas* et les *assimilados*. Les premiers, qui sont privés de tout droit à la citoyenneté et sont réduits au statut de sous-hommes, représentent la quasi-totalité des Africains. Au Mozambique, les *indigenas* représentent plus de 99 p.100 des habitants qui sont déchus de la qualité de citoyens. L'*indigenato*, ou *apartheid* à la portugaise, se fonde sur l'obscurantiste théorie dévoyée selon laquelle les Africains sont si inférieurs qu'ils ne sont pas, pour le moment, dignes de devenir des citoyens du glorieux Portugal, que ce soit au point de vue culturel, linguistique ou intellectuel.

93. A la lumière de faits aussi accablants, l'on ne peut mieux démasquer l'art de la présomptueuse fiction portugaise, pur simulacre d'intégration raciale qui, en fin de compte, s'identifie à un simple alibi ayant pour objet d'atermoyer indéfiniment sur l'octroi de l'indépendance et

⁶ Lisbonne, Agencia Geral do Ultramar, 1955.

se préoccupe, au premier chef, d'allécher une poignée d'opportunistes appelés à vouer une obédience aveugle au régime colonial.

94. Nulle raison n'engage le Conseil de sécurité à empiéter sur les pouvoirs conférés à la Sixième Commission, qui a été chargée par l'Assemblée générale de traiter de la question du terrorisme. Néanmoins, il ne peut y avoir incompatibilité à rapprocher le colonialisme et le terrorisme, qui se chevauchent et se confondent. Du moment que l'émoi universel causé par le terrorisme et les efforts gigantesques consacrés à la quête des solutions englobent le colonialisme, quel gouvernement sur le continent africain, le plus longtemps et le plus sauvagement terrorisé et traumatisé par la violence coloniale, ne saluerait-il pas les initiatives visant à y remédier ? Pour être fructueuses, les tentatives d'antidotes contre le terrorisme doivent se garder de l'amputer. À défaut de l'aborder sous toutes ses ramifications, l'on risque de se heurter à des obstacles dressés contre des solutions globales.

95. De nombreux milieux étrangers à l'Afrique ont été sensibilisés, au cours de ces dernières années, par le détournement d'aéronefs civils, d'attentats perpétrés contre des diplomates, avant que la tragédie de Munich ne provoquât des réactions indignées. Il va sans dire que mon gouvernement ne témoigne aucune complaisance ni envers la piraterie aérienne, toujours susceptible de causer de scandaleuses catastrophes humaines, ni envers les attentats ou embuscades dirigés contre les envoyés des Etats appelés à être entourés de la protection et des précautions inhérentes à leur haute mission, puisqu'ils revêtent un caractère sacré; *sancti habentur legati*, comme l'affirmait déjà un adage romain : les diplomates sont des êtres sacrés. Imbu des principes à la fois humanitaires et juridiques régissant les rapports entre Etats et l'inviolabilité tant des agents diplomatiques que des passagers civils, le Gouvernement burundais est loin d'accorder son aval aux actes terroristes commis par la violence contre les envoyés des autres Etats et contre les passagers.

96. En nous désolidarisant de la violence commise dans ces domaines, nous sommes en même temps conscients qu'il n'y a pas que deux catégories de terrorisme. De notre temps, le phénomène terroriste constitue un vaste réseau dont le colonialisme portugais est le pire rameau. Dans mon souci de dissiper et de prévenir tout quiproquo éventuel sur le caractère terroriste des exactions du Portugal en Afrique, j'établirai une équation entre le colonialisme de ce pays et le terrorisme. L'implacable férocité de l'exploitation coloniale est corroborée par un article de Jean de La Guérvivière dans le journal *Le Monde*, en date du 3 courant, et dont le titre à lui seul suffit à mettre à découvert l'aveugle frénésie du terrorisme déclenché par Lisbonne :

"Au Mozambique, chaque jour peut être un My Lai : la guerre que mène le Portugal contre les nationalistes du Mozambique n'est comparable avec celle d'Extrême-Orient ni par les moyens de destruction mis en œuvre, ni par les pertes... ni par l'attention que lui porte l'opinion.

"Les photos révélatrices prises par certains appelés portugais en cours d'opérations — on y voit par exemple

des soldats blancs poser avantageusement devant des têtes d'Africains coupées — ne trouveront sans doute jamais preneur parmi les grands hebdomadaires; pourtant, pour la population de couleur de l'Afrique "portugaise" chaque jour peut être un My Lai . . .

"Dans de nombreux cas, les civils africains sont victimes de la colère des soldats après l'explosion d'une mine placée sur leur passage par les nationalistes. Il arrive aussi que certaines tueries soient organisées de sang-froid : le 4 novembre 1971, seize personnes, dont neuf enfants, ont été brûlées vives au village d'Antonio, dans la région de Mucumbura."

97. Au demeurant, la fable de La Fontaine du loup et de l'agneau n'est-elle pas toujours d'actualité ? Selon cette fiction qui veut que la victime soit transformée en coupable et *vice versa*, que de fois le haut commandement et le Gouvernement portugais n'ont-ils pas appelé "terroristes" des nationalistes, soit lors des accrochages avec ces derniers, soit lors du dénombrement de combattants de la liberté tombés sur le champ de la résistance contre les troupes d'agression ?

98. Pour comble, le régime de Pretoria, quant à lui, cherchant à surenchérir, n'a pas hésité à promulguer, en juin 1967, une loi ayant pour objet de terrasser tous les citoyens noirs en quête de leurs droits humains; cette loi s'appelle *The Terrorism Act* en Afrique du Sud.

99. Il s'ensuit que la "terrorisation" raciale et coloniale dépasse en gravité tout autre type de terrorisme, comme en témoignent les multiples raisons invoquées et sériees ci-dessus. Dans ces conditions, toute tendance à isoler le colonialisme du réseau terroriste global risquerait d'équivaloir à une politique d'autruche, tandis que les effets escomptés deviendraient hypothétiques.

100. Lors de la réunion du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, au nom du Gouvernement burundais, je me suis consacré à ébaucher un plan global pour l'affranchissement total et définitif de l'Afrique. Cette plate-forme, que j'ai eu l'honneur de soumettre au Conseil dans l'intervention de la délégation burundaise le 3 février dernier [1632^{ème} séance], comprend, entre autres, la tenue d'une conférence mondiale sur la décolonisation. Protagonistes d'un forum international sur le terrorisme colonial, nous avons enregistré, non sans intérêt, les propositions des Etats-Unis tendant à la convocation d'une conférence analogue sur le terrorisme. Le colonialisme étant une partie intégrante et la plus tragique manifestation de ce triste phénomène, les démarches qui seront entamées dans ce contexte, à toutes les phases, sont condamnées à placer le colonialisme au centre des négociations si la communauté humaine entend réellement proscrire efficacement et complètement le terrorisme.

101. Je vous remercie, madame la Présidente, et je suis reconnaissant envers vos collègues pour la patience et la bienveillance qu'ils ont manifestées à mon égard; je sollicite toute leur indulgence pour la longueur de mon intervention, nécessitée par la gravité et l'actualité du problème colonial.

102. La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Burundi des paroles élogieuses qu'il a bien voulu m'adresser et, à travers moi, à mon pays et à mon gouvernement.

103. L'orateur suivant inscrit sur la liste est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

104. M. OGBU (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Madame la Présidente, c'est un agréable devoir pour moi de vous féliciter d'assumer la présidence de cet important organe. Les qualités éminentes dont vous avez fait preuve dans le domaine de la politique et de la diplomatie vous désignaient pour vous acquitter d'une façon efficace des obligations qui s'attachent à ce poste élevé. Ce n'est pas seulement un sujet d'orgueil pour l'Afrique que d'être le continent d'où vient une dame de votre valeur et de la voir être la première présidente du Conseil de sécurité, mais c'est également un honneur pour toutes les femmes.

105. Nous notons avec regret que les conditions qui règnent actuellement dans les territoires africains de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) encore sous domination coloniale portugaise ne se sont pas améliorées. Plutôt que de se conformer au désir sincère de la population à disposer d'elle-même, le Portugal continue de l'opprimer. Plutôt que d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité demandant l'octroi de l'indépendance à ces territoires, le Portugal poursuit sa guerre de génocide contre la population africaine.

106. Ces territoires, tout comme d'autres anciennes colonies qui, depuis, sont devenues indépendantes et Membres de cette organisation, font partie de la catégorie mentionnée au Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. L'Article 73 *b* demande aux Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont ou qui assument des responsabilités à l'égard des territoires non autonomes "de développer leur capacité de s'administrer eux-mêmes, de tenir compte des aspirations politiques des populations". La résolution 1514 (XV), adoptée par l'Assemblée générale en 1960, a élaboré plus avant le principe énoncé au Chapitre XI de la Charte. Au paragraphe 2 de son dispositif, la résolution déclare que tous les peuples ont le droit de libre détermination et qu'en vertu de ce droit ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel. Au lieu de se conformer aux dispositions de cet important article de la Charte, et à celles de la résolution historique 1514 (XV), le Portugal s'accroche au mythe des "provinces d'outre-mer en Afrique". Qu'arriverait-il si les pays africains déclaraient qu'il y a des "provinces d'outre-mer en Europe" ? En vertu de ce mythe, la politique du Portugal en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau) et au Cap-Vert est calculée de façon à priver la population indigène de sa culture propre, afin de lui faire accepter passivement le viol éhonté de sa liberté politique, sociale et économique.

107. Ainsi que l'a admis le Gouvernement portugais qui se plaint à cor et à cri des activités de la population de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) pour se libérer, plus le Portugal s'efforce de supprimer le désir

profond de liberté et d'autodétermination, plus la population fait preuve de fermeté dans ses desseins.

108. Lors de la réunion historique qu'il a tenue à Addis-Abeba au début de cette année, le Conseil de sécurité a, une fois de plus, énoncé les lignes directrices à suivre pour le retrait des Portugais des territoires de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau). Au paragraphe 4 de la résolution 312 (1972), adoptée le 4 février 1972 à Addis-Abeba, le Conseil de sécurité demande au Portugal :

"a) De reconnaître immédiatement le droit des peuples des territoires sous son administration à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale;

"b) D'arrêter immédiatement les guerres coloniales et tous les actes de répression contre les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau);

"c) De retirer toutes ses forces militaires actuellement utilisées pour des actes de répression à l'encontre des populations de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau);

"d) De proclamer une amnistie politique inconditionnelle et le rétablissement des droits politiques démocratiques;

"e) De transférer le pouvoir à des institutions politiques librement élues et représentatives des populations, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale".

109. D'après le rapport du Comité spécial des Vingt-Quatre⁷, et selon les renseignements que nous avons puisés à d'autres sources, il apparaît clairement que le Gouvernement portugais n'a pris aucune mesure en vue de mettre en œuvre cette résolution. Au contraire, le Gouvernement portugais a intensifié sa politique d'assimilation prétendant qu'il donnait ainsi une plus large autonomie aux territoires. La prétendue réforme constitutionnelle relative aux territoires d'outre-mer n'a diminué en aucune façon le contrôle autoritaire exercé depuis Lisbonne, et même les colons portugais qui ne peuvent être accusés d'avoir des préjugés contre le Portugal se montrent inquiets de l'absurde situation en vertu de laquelle il existe une grande divergence entre la théorie de l'assimilation et la pratique. Quoi qu'il en soit, la prétendue réforme constitutionnelle ne prévoit nullement la participation de la grande majorité de la population à la vie politique des territoires.

110. En outre, le Portugal a intensifié sa guerre d'extermination contre la population autochtone de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau). Non seulement les dépenses militaires portugaises dans les territoires se sont-elles encore accrues, mais le recrutement de la population locale a été intensifié, cette population se trouvant contrainte de combattre contre ses frères. La nature de la

⁷ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; pour le rapport voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23, vol. III, chap. X.*

guerre menée par le Portugal contre les nationalistes héroïques s'est manifestée nettement dans le rapport de la Mission du Comité des Vingt-Quatre qui s'est rendue en Guinée (Bissau) au début de cette année. Afin de gêner cette mission dans l'accomplissement de sa tâche, les Portugais ont eu recours à des bombardements aériens avec du napalm et des bombes à fragmentation, lançant des attaques contre des villages très peuplés, de même que sur des zones couvertes de forêts. Si les Portugais ont pu avoir recours à ces actes de terrorisme et de génocide à un moment où ils savaient que des observateurs internationaux se trouvaient probablement en Guinée (Bissau), on peut imaginer aisément la crainte constante dans laquelle vivent les populations de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert.

111. La visite de la mission spéciale du Comité des Vingt-Quatre dans les régions libérées de la Guinée (Bissau) a jeté une lumière nouvelle sur la force de la lutte de libération qui est menée dans les territoires que le Portugal continue d'occuper par la force en Afrique. Tout d'abord, cette visite a permis à notre organisation de réunir des renseignements de première main sur les progrès qu'ont faits les nationalistes de ces territoires. En deuxième lieu, cette visite a fourni des preuves concrètes de la grande détermination de ces peuples de se libérer eux-mêmes, quel qu'en soit le prix. En troisième lieu, elle a montré jusqu'où le Portugal est prêt à aller pour empêcher la communauté internationale d'obtenir des renseignements indépendants.

112. Nous savons tous que le Portugal, qui est un pays pauvre, n'aurait pu se permettre de gaspiller ses ressources en faisant une guerre qu'il ne peut gagner s'il n'avait eu l'appui constant de certains de ses alliés de l'OTAN. On nous dit souvent que les armes de l'OTAN ne sont pas destinées à être utilisées par le Portugal dans sa bataille perdue d'avance en Afrique. Cependant, des preuves concrètes ont montré que, en fait, le Portugal utilise bien ces armes en Afrique et, jusqu'ici, les membres de l'Alliance n'ont rien fait pour s'assurer que l'OTAN ne fasse pas indirectement les frais de la guerre coloniale du Portugal. Avec l'assurance de cet appui, est-il étonnant que le Premier Ministre du Portugal, M. Caetano, se soit montré plus intransigent que jamais dans sa récente déclaration où il a proclamé sa détermination inébranlable de rester en Afrique ?

113. Aussi longtemps que des Membres puissants de l'Organisation des Nations Unies, sous une forme ou sous une autre, continueront de financer les aventures africaines du Portugal, directement par leur participation à des plans impérialistes tels que le projet de barrage de Cabora Bassa et le projet de la rivière Cunene, ou indirectement en accordant un crédit à long terme au Portugal pour étayer son économie branlante, ils seront toujours condamnés par l'opinion internationale en tant que complices de l'asservissement des populations de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau).

114. Parlant de la présence de son pays dans les territoires africains, le Ministre des affaires étrangères du Portugal a dit, le 2 octobre dernier :

“C'est pour cela qu'il nous est difficile de comprendre que ce système soit qualifié de colonial, étant donné que le système colonial est essentiellement un système de dépendance, de subordination, d'exploitation économique d'un territoire au profit d'un autre sous la même souveraineté⁸.”

115. Tous les Membres de cette organisation, sauf le Portugal, savent que la situation en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau) et au Cap-Vert a tous les attributs du colonialisme qu'a cités le Ministre des affaires étrangères du Portugal. Ces territoires dépendent de Lisbonne; ils sont subordonnés au Gouvernement de Lisbonne; ils sont exploités par le Gouvernement de Lisbonne au profit du Portugal et, ce qui est pis, les populations autochtones sont systématiquement exterminées de façon à créer suffisamment de terres pour les Portugais. Dans ces circonstances, il est clair que le Gouvernement de Lisbonne doit réviser complètement sa politique.

116. Une offre de règlement pacifique du problème que pose le colonialisme portugais en Afrique a été faite par l'Organisation de l'unité africaine, en 1969, dans le Manifeste de Lusaka⁹. Le Portugal a répondu négativement. L'offre a été répétée cette année par l'Assemblée générale dans sa résolution 2918 (XXVII) du 14 novembre 1972, il y a exactement une semaine. Il est dit, au paragraphe 3 de cette résolution, que l'Assemblée générale :

“*Estime* qu'il est essentiel que des négociations soient engagées prochainement entre le Gouvernement portugais et les mouvements de libération nationale susmentionnés en vue d'obtenir l'application intégrale et rapide de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en ce qui concerne l'Angola, la Guinée (Bissau) et le Cap-Vert, et le Mozambique . . .”

La résolution demande en outre au Secrétaire général de fournir l'assistance qui pourra être nécessaire en vue des négociations.

117. Si le Portugal souhaite une solution pacifique de la question coloniale en Afrique, il devrait immédiatement se saisir de l'offre que représente la résolution 2918 (XXVII). Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité de promouvoir la paix et la sécurité internationales, doit faire en sorte que le Portugal mette fin à toutes les mesures qui troublent la paix et la sécurité du continent africain. Le Conseil de sécurité doit faire en sorte que le Portugal mette fin à sa campagne de destruction en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau) et au Cap-Vert. Il doit veiller à ce que le Portugal retire ses forces armées de ces territoires et permette aux populations de déterminer librement l'avenir politique de leurs pays. Le Portugal devrait se conformer immédiatement aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et permettre aux populations d'exercer leur droit inaliénable à la libre détermination. Aussi longtemps que le Portugal refusera de prendre ces mesures, les

⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2048^{ème} séance, par. 48.

⁹ *Ibid.*, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

populations de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert auront le droit de compter sur le plein appui du Conseil de sécurité dans leur lutte.

118. La délégation du Nigéria a noté avec un grand intérêt la déclaration faite, en ce conseil, par l'éminent ambassadeur de la Belgique vendredi dernier, qui a été citée aujourd'hui. Il a dit :

“Nous ne cessons de regretter que le Portugal dénie aux peuples qu'il administre, qu'il s'agisse de ceux de l'Angola, du Mozambique ou de la Guinée (Bissau), l'usage d'un droit qui leur appartient en vertu de la Charte et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale que le Conseil a confirmée dans plusieurs de ses propres résolutions depuis 1963. Le moment est venu de dire au Portugal, avec amitié mais aussi avec fermeté,

qu'il lui faut reconnaître ce droit sans délai et renoncer à une politique qui a fait son temps.” [1674^{ème} séance, par. 77]

119. Si le Portugal ne veut pas entendre les plaidoyers des nations africaines, nous espérons qu'il saura entendre le conseil d'un pays qui, comme lui, est membre de l'OTAN et qui est une ancienne puissance coloniale, la Belgique. Nous attendons des autres puissances de l'OTAN qu'elles suivent l'exemple de la Belgique et parlent fermement au Portugal afin qu'il agisse avant qu'il soit trop tard.

120. La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Nigéria pour les aimables paroles qu'il vient de m'adresser.

La séance est levée à 13 heures.